

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 octobre 2012
(convocation du 15 octobre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10 h 50	M. DUPOUY Alain à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 11 h 35	Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 55
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 35	Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10 et à partir de 11 h 40	M. LOTHAIRES Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard	M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 00	M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme CAZALET Anne-Marie à M. BRON Jean-Charles	Mme PIAZZA Arielle à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10 h 05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine	M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
Mme COLLET Brigitte à M. CAZENAVE Charles	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. DAVID Yohan à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 11 h 50	Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul	M. TRIJOLET Thierry à M. BAUDRY Claude
	Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**CENON - ZAC MAIRIE PONT ROUGE - Secteur A - Cession de biens
communautaires bâtis et non bâtis à l'OPH AQUITANIS - Confirmation de la
délibération du 28.09.2012 - Décision**

Mesdames, Messieurs

Par une délibération présentée à ce même Conseil de communauté d'octobre 2012, un avenant n°1 au traité de concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Mairie Pont Rouge à Cenon a été adopté qui précise les missions du groupement AQUITANIS-TOURNY MEYER.

C'est ainsi qu'il est bien stipulé aux termes dudit avenant que TOURNY-MEYER assiste AQUITANIS pour une mission de conseil et d'assistance en immobilier d'entreprise, AQUITANIS pour sa part conduisant l'aménagement de ladite ZAC et procédant à l'acquisition du foncier.

Aussi, en considération de la distinction ainsi affirmée, convient-il de confirmer les termes de notre délibération du 28.09.2012 n°2012/0132 autorisant la cession des parcelles bâties et non bâties correspondant aux îlots A3, A4, A5 et A9 de la ZAC à l'OPH AQUITANIS dans le cadre de la mission qui lui a été dévolue au titre de l'aménagement de la ZAC.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités

VU le Code de l'Urbanisme

VU la délibération du 22 décembre 2006 (création/réalisation ZAC)

VU la délibération du 23 novembre 2007 (création/réalisation ZAC)

VU l'avis de France Domaine

VU la convention de vente d'AQUITANIS et de la Communauté Urbaine de Bordeaux

VU l'avenant n°1 au traité de concession pour la réalisation de la ZAC Mairie Pont Rouge

VU la délibération du Conseil communautaire du 26.10.2012

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il convient de compléter la délibération du Conseil communautaire du 28 septembre n° 2012/0132 en confirmant que la cession des biens communautaires du secteur A de la ZAC MAIRIE PONT ROUGE à CENON doit bien s'opérer au bénéfice de l'OPH AQUITANIS dans le cadre de l'aménagement de la ZAC.

DECIDE

Article 1 : La cession à l'OPH AQUITANIS les biens ci-après désignés est confirmée

- parcelles de terrain nu cadastrées AY 325, 326, 332, 333, 337 ainsi qu'une emprise de 1 430 m² issue du domaine public déclassée et désaffectée et en cours de numérotation, le tout ayant une contenance cadastrale de 3 037 m²
- parcelles bâties cadastrées AY 331, 334 et 335 pour une contenance totale de 865 m²

Article 2 : La cession interviendra :

- pour les terrains nus susvisés, au prix de 701 626, 82 euros dont 5 687, 72 euros de TVA sur marge au taux de 7 %.
- pour les terrains bâtis susvisés au prix de 707 167, 46 euros net vendeur

soit une recette globale de 1 408 794, 28 euros dont 5 687, 72 € de TVA sur marge au taux de 7 %.

Article 3 : Le montant de la recette provenant de cette aliénation, sera versé au Chapitre 77, Article 775, Fonction 8240, CRB UC 32 du Budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte de cession et tous autres documents se rapportant à cette opération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 8 NOVEMBRE 2012</p> <p>PUBLIÉ LE : 8 NOVEMBRE 2012</p>
--

M. JEAN TOUZEAU